



## ACANTHE DEVELOPPEMENT

Société Européenne au capital de 17 206 397 euros

Siège social : 2 rue de Bassano - 75016 PARIS

735 620 205 RCS PARIS

### RESULTAT DU VOTE DES RESOLUTIONS

#### A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 26 JUI 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de la Société s'est tenue le 26 juin 2013, à 11 heures.

41 actionnaires étaient présents, représentés ou ont voté par correspondance. Ils possédaient 50 773 035 actions sur les 126 630 877 actions formant le capital à cette date et ayant droit de vote, soit 40,10 %. Les 126 630 877 actions représentent un nombre égal de voix.

L'ensemble des résolutions a été adopté, à l'exception de la 17ème résolution qui a été rejetée, selon le détail ci-dessous :

Résolutions		Votes exprimés (en nombre de voix et en %age)						Nombre de voix exprimées	Proportion du capital qu'elles représentent
		Pour		Contre		Abstentions			
		en nombre de voix	en %age	en nombre de voix	en %age	en nombre de voix	en %age		
1ère résolution : Approbation des comptes sociaux et quitus aux Administrateurs	AGO	50 773 035	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	50 773 035	40,10%
2ème résolution : Approbation des comptes consolidés	AGO	50 765 290	99,98%	0	0,00%	7 745	0,02%	50 773 035	40,10%
3ème résolution : Affectation du résultat ; Distribution de dividendes	AGO	50 773 035	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	50 773 035	40,10%
4ème résolution : Option pour le paiement du dividende ordinaire en actions	AGO	50 773 035	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	50 773 035	40,10%
5ème résolution : Conventions des articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce	AGO	50 560 863	99,58%	212 172	0,42%	0	0,00%	50 773 035	40,10%
6ème résolution : Attribution de jetons de présence	AGO	50 752 290	99,96%	13 000	0,03%	7 745	0,02%	50 773 035	40,10%
7ème résolution : Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Patrick Engler	AGO	49 785 083	98,05%	987 952	1,95%	0	0,00%	50 773 035	40,10%
8ème résolution : Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Bernard Tixier	AGO	49 777 338	98,04%	987 952	1,95%	7 745	0,02%	50 773 035	40,10%
9ème résolution : Autorisation de mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions	AGO	50 773 035	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	50 773 035	40,10%

10ème résolution : Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes	AGO	49 785 083	98,05%	987 952	1,95%	0	0,00%	50 773 035	40,10%
11ème résolution : Pouvoirs en vue des formalités	AGO	50 773 035	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	50 773 035	40,10%
12ème résolution : Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues	AGE	50 773 035	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	50 773 035	40,10%
13ème résolution : Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par émission, avec maintien du DPS, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	AGE	49 785 083	98,05%	987 952	1,95%	0	0,00%	50 773 035	40,10%
14ème résolution : Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par émission, avec suppression du DPS, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	AGE	49 276 564	97,05%	1 093 222	2,15%	403 249	0,79%	50 773 035	40,10%
15ème résolution : Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	AGE	49 720 634	97,93%	1 044 656	2,06%	7 745	0,02%	50 773 035	40,10%

16ème résolution : Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social dans la limite de 10% en vue de rémunérer des apports en numéraire	AGE	49 785 083	98,05%	987 952	1,95%	0	0,00%	50 773 035	40,10%
17ème résolution : Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE dans le cadre des dispositions des articles L.225-129-6 du code de commerce et L. 3332-18 et s. du code du travail	AGE	1 133 966	2,23%	49 639 069	97,77%	0	0,00%	50 773 035	40,10%
18ème résolution : Plafond global des augmentations de capital	AGE	50 560 863	99,58%	212 172	0,42%	0	0,00%	50 773 035	40,10%
19ème résolution : Modification de l'article 32 des statuts	AGE	50 716 331	99,89%	0	0,00%	56 704	0,00%	50 773 035	40,10%
20ème résolution : Pouvoirs en vue des formalités	AGE	50 773 035	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	50 773 035	40,10%